

COMPTE RENDU – SYNTHESE DE LA SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à quinze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Olivia BOULANGER, Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

<u>Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote</u> : M. Erwan GARGADENNEC à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUFRIDE

Etaient excusés:

Nombre de membres en exercice: 55

Nombre de membres présents :

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :

Nombre de membres excusés :

Nombre de membres absents:

Nombre de membres votants :

Secrétaire de séance :

1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 25/03/22 ET DU 7/04/22

Les procès-verbaux précités sont adoptés à l'unanimité.

2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMMANDE PUBLIQUE

2-1- COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A

M. LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

(Délibération n°78/22 du 12/05/22 -1-Commande publique -1.2 Délégations de service public)

Rapporteur: M. le Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°107/20 prise le 30 juillet 2020 par le Conseil Communautaire, le Président de la Communauté d'Agglomération doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La liste des marchés conclus par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022, conformément à la délégation du Conseil Communautaire susvisée, est récapitulée dans le tableau annexé à la présente délibération.

(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20) Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022

		MARCHES DE SERVICES	CES		
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Exploitation partielle des Lot 1 : services publics d'eau des ser potable (lot 1) et potable d'assainissement collectif	partielle des Lot 1 : Exploitation partielle ublics d'eau des services publics d'eau en 1) et potable	SAS SAUR 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX	Partie forfaitaire 1 870 463,71 € HT	24/12/2021	36 mois
(lot 2) pour la Communauté Lot d'Agglomération du Grand des Guéret	(1012) pour la Communauté Lot 2 : Exploitation partielle d'Agglomération du Grand des services publics Guéret d'assainissement collectif	SAS SAUR 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX	Partie forfaitaire 2 162 499,48 € HT	24/12/2021	
Fourniture et livraison des repas et gou crèche de Saint-Fiel (23000) -2022-2025	Fourniture et livraison des repas et gouters pour la micro- crèche de Saint-Fiel (23000) -2022-2025	Groupement conjoint composé Mairie de Saint-Fiel (mandataire) 2 route du Grand Moulin 23000 SAINT-FIEL et de son co-traitant AUBERGE DE SAINT-FIEL 4 place de l'Eglise 23000 SAINT FIEL	Maximum : 39 999 €	03/01/2022	48 mois
Travaux de restauration et d'aménagement des berges des rivières gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)	d'aménagement des berges ommunauté d'Agglomération	PAYSAGE EN MARCHE Chemin du Puy du Portail 87250 BESSINES SUR GARTEMPE	Seuil maximum : 200 000 €	22/01/2022	48 mois

(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20) Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022

		MARCHES DE FOURNITURES	TURES		
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Fourniture de carburants pou	Fourniture de carburants pour le compte de la commune	PICOTY SAS	Mini annuel en litres Gasoil : 40 000 litres Sans Plomb 95/98 SP95 E5-E10 : 8 000 litres		
de Guéret et de la Comm Grand Guéret (23000)	de Guéret et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)	Rue André et Guy Picoty 23300 LA SOUTERRAINE	Maxi annuel en litres Gasoil : 95 000 litres		48 mois
			Sans Plomb 95/98 SP95 E5-E10 : 28 000 litres		
		MARCHES DE TRAVAUX	AUX		
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
land thought	Lot 1: VRD – Aménagements extérieurs – Maçonnerie - Plomberie	SAS EUROVIA 8 rue Ampère 23200 AUBUSSON	64 935,91 € HT	14/02/2022	
Constitución de parte VIT sur lot 2 : Charpente bois le site de la Pierre La Grosle Ossature bois - Bardage bodans la forêt de Chabrières à - Couverture - Menuiseri Guéret (23000) pour le aluminium	fectivitation de la piste VIT sur Lot 2: Charpente bois – le site de la piste VIT sur Bossature bois – Bardage bois dans la forêt de Chabrières à – Couverture – Menuiseries Guéret (23000) pour le aluminium	SARL SAINTEMARTINE 9 avenue Armand Fourof 23110 EVAUX LES BAIS	59 315,93 € HT	14/02/2022	3 mois
compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)	Lot 3 : Electricité – Panneaux photovoltaïques	AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES SCOP SA 99 rue Henri Giffard BP 1522 87020 LIMOGES CEDEX	31 998,52 € HT	01/03/2022	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du compte-rendu présenté par Monsieur le Président dans le cadre de ses attributions en matière de passation de marchés publics et accords/cadres.

2-2- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LE BILAN DE LA PHASE 5 DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE LA CREUSE AVAL ET DE SES AFFLUENTS (CTMA 1) 2017-2021 (Délibération n°79/22 du 12 mai 2022 -1-Commande publique -1.4. autres contrats)

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents, portant sur le bilan de la Phase 5 du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2017-2021 :
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, ci-annexée, qui définit ses modalités de fonctionnement, ainsi que son périmètre;
- de s'engager à inscrire au budget correspondant les crédits nécessaires à chaque opération à conduire,
- d'autoriser M. le Président :
 - à signer cette convention, ainsi que tous documents liés à l'aboutissement de ce projet, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
 - à procéder, dans les limites définies par la convention de groupement, à la préparation, la passation et l'exécution des marchés et/ou accords-cadres à venir.
 - à signer et notifier pour le compte des membres de ce groupement ces marchés et/ou accords-cadres, ainsi que toutes pièces liées à leur exécution, à l'exception des éventuels avenants à incidence financière.
 - à solliciter en tant que représentant, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, porteur principal du groupement, les demandes de subventionnement.
- 2-3- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE LA CREUSE AVAL ET DE SES AFFLUENTS 2024-2029 (Délibération n°80/22 du 12/05/22 -1-Commande publique 1.4. autres contrats)

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, la Communauté de Communes Creuse Confluence et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents, portant sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2024-2029;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, ci-annexée, qui définit ses modalités de fonctionnement ainsi que son périmètre;

- de s'engager à inscrire au budget correspondant les crédits nécessaires à chaque opération à conduire;
- d'autoriser M. le Président :
 - à signer cette convention, ainsi que tous documents liés à l'aboutissement de ce projet, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
 - à procéder, dans les limites définies par la convention de groupement, à la préparation, la passation et l'exécution des marchés et/ou accords-cadres à venir.
 - à signer et notifier pour le compte des membres de ce groupement, ces marchés et/ou accords-cadres ainsi que toutes pièces liées à leur exécution, à l'exception des éventuels avenants à incidence financière.
 - à solliciter en tant que représentant, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, porteur principal du groupement, les demandes de subventionnement.

3- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<u>PLAN CLIMAT : ACCOMPAGNEMENT A L'EMERGENCE D'UNE SOCIETE CITOYENNE PORTANT DES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE</u>

(Délibération n°81/22 du 12/05/22 -8-Domaines de compétences par thèmes 8.8. Environnement)

Rapporteur: M. Eric BODEAU

L'association CIRENA regroupe les sociétés citoyennes de Nouvelle-Aquitaine. Elle accompagne également leur émergence moyennant une prestation payante (création et animation d'un groupe de citoyens, structuration juridique, formation des citoyens ...). C'est la seule structure à proposer ce genre d'accompagnement sur la région. Aussi, vu le code de la commande publique en son article R.2122-8 notamment et compte-tenu du montant de la prestation, il est possible de conclure avec cette association, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Pour pouvoir faire appel à l'association CIRENA et favoriser l'émergence d'une société citoyenne sur son territoire, l'Agglomération a candidaté à l'appel à projet de l'ADEME « Projets participatifs et citoyens pour la Transition énergétique ». L'Agglomération est lauréate de cet appel à projet et a obtenu une subvention (notifiée) de 16 572€, soit 70% d'une dépense maximum de 23 675€ sur 3 ans.

Le plan de financement suivant a ainsi pu être établi :

• Dépenses		•	Recettes	
Prestation – Accompagnement à l'émergence d'une société citoyenne	21 675€	• 70 %	ADEME (subvention notifiée)	16 572€
Communication	2 000€	•	Autofinancement (30%)	7103€
· TOTAL	23 675€	•	TOTAL	23 675€

Cette opération se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires. Les dépenses devraient être étalées comme suit :

• Année	• 2022	• 2023	• 2024
 Prestation – Accompagnement à l'émergence d'une société citoyenne 	1	• 8 000€	• 3 675€
Communication	• 750€	• 500€	• 750€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- · d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'effectuer les imputations budgétaires suivantes :

		CREDITS BU	IDGETAIRES	a ouvrir		
Budget	Section	Chapitre	Compte	Code Gestionnai re	Objet	montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	011	611	0746	Contrats de prestations de services	21 675€
Principal	Fonctionnement (dépenses)	011	6236	0746	Catalogues et imprimés	2 000€
Principal	Fonctionnement (recettes)	74	7478	0746	Participation Autres organismes	16 572€

- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération, ainsi que le marché à venir avec l'association CIRENA d'un montant de 21 675 € (non application TVA) ainsi que tous les actes liés à son exécution.
- 4- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE
- 4-1- ZONE D'ACTIVITES DE LA JARRIGE : PASSATION D'UN COMPROMIS DE VENTE AVEC LA SCI L.E.L.A. POUR LA CESSION DE LA PARCELLE BC 276 (Délibération n°82/22 du 12/05/22 -3-Domaine et patrimoine 3.5. Autres actes de gestion du domaine public)

Rapporteur: M. François BARNAUD

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la passation d'un compromis de vente avec la SCI L.E.L.A. pour la cession de la parcelle de terrain cadastrée section BC 276, d'une superficie totale de 1 558 m² sise au lieudit « La JARRIGE » sur la commune de Saint-Vaury, au prix de 11,64 € HT/m², soit un prix total de 18 135,12 € HT pour la surface retenue,
- d'autoriser la SCI L.E.L.A. à accéder à la parcelle de terrain indiquée ci-dessus pour réaliser les études préalables à son projet, dont les études géotechniques,

- d'autoriser M. François BARNAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique, à signer le compromis de vente, et tous les actes liés à ce dossier.
- 4-2- ZONE D'ACTIVITES DE CHER DU PRAT : PASSATION D'UN COMPROMIS DE VENTE POUR LA CESSION DE LA PARCELLE AI 619 (Délibération n°83/22 du 12/05/22 3-Domaine et patrimoine -3.5. Autres actes de gestion du domaine public)

Rapporteur: M. François BARNAUD

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la passation d'un compromis de vente avec Monsieur et Madame GERBAULT, pour la cession de la parcelle de terrain cadastrée section Al 619, d'une superficie totale de 1 846 m² sise au lieu-dit « ZA Cher du Prat » sur la commune de Guéret, au prix de 15 € HT/m², soit un prix total hors taxes de 27 690 € pour la surface retenue, et de fixer le montant de la TVA sur marge à 546,41 €.
- d'autoriser Monsieur et Madame GERBAULT à accéder à la parcelle de terrain indiquée cidessus pour réaliser les études préalables à leur projet, dont les études géotechniques.

ET

- d'autoriser M. François BARNAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique, à signer le compromis de vente, et tous les actes liés à ce dossier.
- 4-3- CENTRE AQUALUDIQUE : VALIDATION DES SCENARIOS ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (Délibération n°84/22 du 12/05/22 1-Commande publique 1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre)

Rapporteur: M. Jean-Luc BARBAIRE

Au regard des propositions formulées lors de la conférence des Maires du 4 mai 2022 :

- Compte-tenu de la décision qui sera soumise au conseil municipal de la Ville de Guéret de ne plus engager de travaux de rénovation de la piscine actuelle ;
- Compte-tenu de la possibilité de mettre en œuvre un bassin provisoire pour l'apprentissage de la natation, avec le soutien financier de la Préfecture et de l'Agence Nationale du Sport ;
- Compte-tenu de la volonté de la Ville de Guéret de permettre l'accès à ce bassin provisoire à tous les élèves des écoles du Grand Guéret;
- Compte-tenu de la volonté de la Ville de Guéret et de la Communauté d'Agglomération de travailler en étroite collaboration sur ce projet de bassin provisoire et sur le futur centre aqualudique ;
- Compte-tenu de l'assurance donnée par Madame la Préfète de maintenir le soutien initial du Plan Particulier pour la Creuse pour le futur centre, voire de l'abonder ;
- Compte-tenu de l'engagement des deux collectivités de réunir très rapidement la CLECT pour trouver un accord permettant d'assurer la soutenabilité du fonctionnement du futur équipement, condition déterminante de sa réalisation;

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite poursuivre la mise en œuvre de sa compétence « étude, création et gestion d'un centre aqualudique ».

Pour mener à bien cette opération et tenir compte des propositions de la Ville de Guéret et de la volonté conjointe d'aboutir à un projet consensuel, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les deux scénarios présentés en conférence des Maires le 23 novembre 2021 et d'approuver le lancement d'une nouvelle Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO). Cette nouvelle AMO devra permettre d'estimer le coût global de l'opération (y compris le coût de la déconstruction de la piscine actuelle) pour les deux scénarios élaborés avec une implantation sur deux sites possibles :

- les terrains de Beausoleil à proximité de Courtille,
- le site de Fayolle.

Pour ce dernier, et compte-tenu de la non-réhabilitation de la piscine actuelle, une surface d'environ 10000m² pourrait permettre la réalisation de l'opération (surface de la plaine des jeux et surface occupée par la piscine de Guéret).

La mission de l'AMO consisterait dans un premier temps à faire une étude de faisabilité (prise en compte des contraintes de chaque site) avec la définition de l'enveloppe financière d'investissement et d'exploitation des deux scénarios, à la fois sur le site de Beausoleil et sur le site de Fayolle.

Dans un deuxième temps, après validation par le Conseil Communautaire du projet définitif et de son lieu d'implantation, il serait demandé à l'AMO de réaliser le programme technique détaillé de l'opération et d'assister la maitrise d'ouvrage, pour l'accompagnent de l'opération de construction et l'accompagnement au choix du mode d'exploitation.

Pour rappel, les deux scénarios présentés en conférence des Maires du 23 novembre 2021 envisagent les équipements suivants :

- Scénario 1 : un centre aquatique comportant un bassin d'apprentissage couvert de 348m² et un bassin sportif « nordique » de 375m² (un bassin nordique est un bassin extérieur chauffé et accessible toute l'année).
- Scénario 2: un centre aquatique comportant un bassin d'apprentissage couvert de 225m² et un bassin sportif couvert de 375m².

Pour ces deux scénarios, 4 options à chiffrer sont également envisagées :

- Un pentagliss ou toboggan extérieur.
- Des jeux d'eau extérieurs.
- Un sauna et un hammam.
- Un espace pour la Station Sports Nature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- prennent acte de la décision de la Ville de ne pas réhabiliter la piscine actuelle,
- approuvent les deux scénarios soumis au chiffrage de l'AMO,
- approuvent les deux sites proposés pour le chiffrage du projet,
- approuvent le lancement d'une nouvelle AMO.

DEPART DE M. GUILLAUME VIENNOIS (POUVOIR DONNE A M. HENRI LECLERE).

5- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

5-1- MODIFICATION DES STATUTS DU SIASEBRE

(Délibération n°85/22 du 12/05/22 -5- Institutions et vie politique 5.7. intercommunalité)

Le SIASEBRE (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine) a pour vocation d'agir sur les bassins versants de la Sédelle, de la Cazine et de la Brézentine.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est adhérente au SIASEBRE pour une partie de la commune de Saint-Vaury, via la mise en œuvre du mécanisme représentation/substitution.

Le SIASEBRE a été créé par arrêté préfectoral du 25 avril 1983. Ses derniers statuts datant de 2002 ont nécessité d'être actualisés. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Comité Syndical du SIASEBRE a accepté à l'unanimité, les nouveaux statuts joints en annexe.

Ces nouveaux statuts ont été transmis à chacun de leurs membres pour approbation le 10 février 2022.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, elle reste adhérente au SIASEBRE pour une partie du territoire de la Commune de Saint-Vaury, avec deux représentants titulaires et un suppléant. Le montant annuel de la cotisation d'adhésion est de 54 euros.

Vu les articles L 5711-1 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuvent les nouveaux statuts du SIASEBRE,
- autorisent M. le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.
- 5-2- ADHESION A LA MEDIATION DE L'EAU POUR LE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES AVEC LES USAGERS DE L'EAU : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS

 (Délibération n°86/22 du 12/05/22 -1-Commande publique 1.4. Autres contrats)

Une **convention de partenariat et de prestations** est à établir entre la Collectivité et la Médiation de l'equ.

Elle a pour objet de fixer les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, afin de permettre aux usagers des services d'eau potable et d'assainissement de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions selon lesquelles les prestations sont rendues par celle-ci.

La convention de partenariat est conclue pour une durée indéterminée.

Il est précisé que, compte tenu de la gratuité du recours à la Médiation de l'eau pour le consommateur, la Collectivité s'engage à régler les frais d'adhésion et de prestations qui s'y attachent, à savoir :

- Un abonnement annuel d'un montant de 500 € HT (pour les services gérant entre 10 000 et 25 000 abonnés) => 20 580 abonnés cumulés pour les régies d'eau et d'assainissement de l'Agglomération du Grand Guéret ;
- Des frais de traitement de dossiers pour chaque saisine et instruction simple ou complète, selon le barème joint à la convention.

Il est à noter que le SPANC de l'Agglomération n'est pas éligible à la Médiation de l'Eau, car celleci ne peut pas être mise en œuvre pour les missions de contrôles (obligations réglementaires).

Enfin, dans le cadre de la convention de partenariat (article 4), la Collectivité doit indiquer si :

□ Tous les abonnés bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau. □ Les consommateurs, au sens du code de la consommation, bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau et tous les autres abonnés bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau, sur un partage pour moitié des frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers selon le barème de l'association. □ Seuls les consommateurs, au sens du code de la consommation, bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau.
de la Médiation de l'eau.

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 dite « loi consommation »;

Vu le livre VI du code de la consommation relatif au règlement des litiges – Titre 1 er – Médiation;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie en date du 3 mai 2022;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- de conclure une convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'Eau,
- de faire le choix d'appliquer la gratuité du dispositif de la Médiation de l'eau aux usagers consommateurs et aux particuliers, sous réserve de l'accord du demandeur sur un partage pour moitié, des frais de traitement et d'instruction relatifs au dossier avec la Collectivité.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat et de prestations ciannexée avec la Médiation de l'eau, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets « Régie de l'eau » (40010) et Régie de l'Assainissement (40013).
- 5-3- DEMANDES DE COMMUNES POUR LA DELEGATION DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » (Délibération n°87/22 du 12/05/22 -8-Domaines de compétences par thèmes 8.8. Environnement)

Lors du Conseil Communautaire du 7 avril 2022, il a été décidé de donner une réponse favorable aux communes qui ont demandé la délégation de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L 2226-1 du CGCT.

Depuis cette date, les communes suivantes ont également délibéré pour demander cette délégation :

Communes	Date de la délibération du Conseil Municipal
	demandant la délégation de compétence
	« Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à la
	Communauté d'Agglomération
Montaigut-le-Blanc	31 janvier 2022, reçue le 8 avril 2022
Saint-Vaury (nouvelle délibération)	28 mars 2022, reçue le 22 avril 2022
La Saunière	11 avril 2022, reçue le 28 avril 2022

Conformément à l'article L 5216-5 du CGCT, Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la demande de délégation de la commune. Il peut, soit accepter cette demande, soit exprimer un refus motivé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'apporter une réponse favorable à chacune des demandes des communes reçues à ce jour, telles qu'indiquées ci-dessus, pour la délégation de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L 2226-1 du CGCT, avec effet au 1^{er} janvier 2022; dès lors qu'il sera finalisé avec les communes concernées, un projet de convention sera soumis à un prochain Conseil Communautaire
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.

DEPART DE MME ARMELLE MARTIN (POUVOIR DONNE A MME LUCETTE CHENIER).

6- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE

Rapporteur: M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

6-1- <u>BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2022</u> Délibération n°88/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires

L'équilibre du Budget primitif voté le 7 avril 2022 est ajusté compte tenu de la notification des bases prévisionnelles d'imposition par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et des éléments propres à la Décision Modificative n°1.

1- Recettes fiscales avec pouvoir de fixation de taux

A partir des bases notifiées par les services fiscaux et de la reconduction des taux d'imposition 2021, tel qu'adopté par le Conseil Communautaire en date du 7 avril 2022, il convient d'ajuster les produits fiscaux comme suit :

Produits Communautaires	Réalisé 2021	Produits théoriques Inscription au BP 2022	Bases notifiées le 25/03/22 Etat 1259	Produits attendus sur 2022	Ajustement DM 1
	Taxe	es avec pouvoir de To	aux – Dites Ménages		
Taxe habitation		0 €	0 €		
Taxe Foncier Bâti (TFB)	1 411 192 €	1 411 192 €	32 980 000 €	1 457 716 €	46 524 €
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	38 306 €	38 306 €	872 400 €	39 520 €	1 214 €
BOS CONTROL CONTROL NO PROPERTY AND	Taxes av	ec pouvoir de Taux-	- Activités Economique	S	
Cotisation Foncière des	2 407 140 €	2 407 140 €	7 462 000 €	2 431 866 €	247076
entreprises (CFE)	2 407 T40 E	2 40/ 140 €	7 402 000 €	∠ 431 000 €	24 726 €
Total :	3 856 638 €	3 856 638 €	41 314 400 €	3 929 102 €	72 464 €

Un ajustement de 72 464 € est donc inscrit en recettes de fonctionnement (au compte 73111) au titre de la fiscalité directe locale.

<u>A noter</u>: Il convient de préciser que le dégrèvement de 2/3 de la CFE voté en séance du 30 juillet 2020 accordé par la collectivité aux TPE et PME, suite à la 3^{ème} loi de finances rectificative de 2020 liée à la période COVID-19, n'est plus applicable sur l'exercice 2022.

En conséquence il convient d'inscrire une nouvelle recette de 25 000 € (au compte 739118) afin de supprimer la prévision de dégrèvement.

Produits Communautaires	Réalisé 2021	Produits théoriques Inscription au BP 2022	Bases notifiées le 25/03/22 Etat 1259	Produits attendus sur 2022	Ajustement DM 1
autres reversements (dégrèvement 2/3 CFE	-27 413 €	-25 000 €		0 €	25 000 €
entreprises)					
Total:	-27 413 €	-25 000 €	0€	0€	25 000 €

2- Les allocations compensatrices

Pour rappel : Le montant total de la CFE (produit et allocations compensatrices) 2022, est estimé à 2 830 372€ et ventilé comme suit :

- Produit CFE: 2 431 866 € (cf tableau recettes fiscales avec pouvoir de fixation de taux)
- Allocations: 398 506 € (cf tableau allocations compensatrices ci-dessous)

Produits Communautaires	Réalisé 2021	Produits théoriques Inscription au BP 2022	Montants notifiés le 25/03/22 Etat 1259	Produits attendus sur 2022	Ajustement DM 1
		Autres Pro	duits		
Allocation compensatrices + DCRTP (TH, CFE + CVAE)	379 331 €	379 000 €		398 506 €	19 506 €
CFE - Réduction des bases des créations d'établissement			242 €		
CFE - Exonération en zones d'aménagement du territoire			4 296 €		
CFE - Base minimum			60 864 €		
CFE - Locaux industriels			328 275 €		
CFE - Autres allocations			4 829 €		
Total:	379 331 €	379 000 €	398 506 €	398 506 €	19 506 €

Ajustement des allocations compensatrices :

Taxe foncière (bâti): 11 160 €
Taxe foncière (non bâti): 15 €

- CVAE:2015€

Il convient d'ajuster la recette au compte 74 833 – Attribution de compensation de 32 696 €.

3- Recettes fiscales sans pouvoir de fixation de taux

O RECEITES IIS	cales sails p	oovon de nxanoi	I de Idox		
		Produits théoriques	Montants notifiés le	Produits attendus	
Produits Communautaires	Réalisé 2021	Inscription au BP	25/03/22	sur 2022	Ajustement DM 1
		2022	Etat 1259	301 2022	
		Taxes sans pouv	oir de Taux		
Taxe add. Foncier Non Bâti	20 000 €	21 599 €	22 331 €	22 331 €	732 €
Imposition Forfaitaire sur les	193 192 €	102 100 6	107.004.6	107.004.6	0.000.6
Entreprises de Réseau (IFER)	173 172 €	193 192 €	196 094 €	196 094 €	2 902 €
Cotisation sur la Valeur					
Ajoutée des entreprises	1 153 966 €	1 063 411 €	1 090 434 €	1 090 434 €	27 023 €
(CVAE)					
Taxe sur les Surfaces	660 519 €	660 519 €	//0.500.6	//0.500.6	0.6
Commerciales (TASCOM)	000 317 €	000 317 €	660 528 €	660 528 €	9 €
Taxe Habitation (résidences	496 222 €	496 222 €	512 /146	512/146	17,000,6
secondaires)	470 222 €	490 222 €	513 614 €	513 614€	17 392 €
Fraction TVA à la place de la	4 (00 100 6	4 (00 000 6	47/0007	47/00076	100.007.6
TH	4 629 138 €	4 629 000 €	4 762 987 €	4 762 987 €	133 987 €
Total :	7 153 037 €	7 063 943 €	7 245 988 €	7 245 988 €	182 045 €

Il convient d'ajuster la recette des recettes fiscales sans pouvoir de fixation de taux de 182 045 €.

4- Les Dotations (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation d'intercommunalité)

(2 01 011 011 010	ommondanc)
	Montant 2021	Montant inscrit au BP 2022	Montant 2022 notifié	Ajustement DM1
Dotation d'intercommunalité	857 705 €	849 128 €	851 269 €	2 141 €
Dotation de compensation	1 124 658 €	1 101 040 €	1 099 988 €	- 1052€
TOTAL	1 982 363 €	1 950 168 €	1 951 257 €	1 089€

Les autres éléments constitutifs de cette Décision Modificative n°1 sont précisés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch	apitre 011 – Charges à caractère général
-	Ajustement des crédits frais d'études liés au transfert de compétence3 372.00 €
-	Ajustement des crédits primes d'assurance
-	Ajustement des crédits documentation technique
-	Ajustement crédits frais actes contentieux
-	Autres dépenses caution auprès tribunal (protection fonctionnelle)
-	Ajustement des besoins (contrat de prestation, crèche de Guéret)
-	Ajustement des crédits organismes de formations
-	Ajustement des crédits suite au vote TEOMi- redevance spéciale75 000.00 €
-	Régularisation déclaration de TVA second trimestre 2022 (activité sport nature) 1 077.86 €
Cho	apitre 014 –Atténuation de produits 22 000.00 €
-	Suppression du dégrèvement 2/3 CFE sur 2022 (uniquement pendant période COVID)
	22 000.00 €
Cho	apitre 022 – dépenses imprévues 154.31 €
-	Ajustement suite à une modification d'inscription budgétaire au 192 chapitre 040 -
	opération d'ordre investissement
-	Nouveau besoin chapitre 67 – subvention d'équilibre BA Equipements 6 000.00 €
Cho	apitre 65 – Autres charges de gestion courante163 516.60 €
_	Ajustement des crédits subventions association (recette en compensation + politique de la
	ville)
-	Ajustement dépenses au 65888 (autres)
_	Ajustement dépenses au 65548, vote au CC du 7/04/22 du Taux TEOMi 216 622.00 €
Cho	apitre 67 – Charges exceptionnelles
_	Ajustement des crédits de la subvention d'équilibre du budget Equipement (ajustement du
	montant du capital de la dette)
Cho	apitre 042 – Opération d'ordre Transferts entre section 5 845.69 €
-	Ajustement -pas d'inscription budgétaire à effectuer au compte 192- il s'agit d'un compte
	d'exécution et non de prévision -chapitre 040- opération d'ordre investissement
	5 845.69 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – Atténuations de charges 18 546.41 € - Remboursement rémunération personnel et charges 18 546.41 €
Chapitre 73 – Impôts et Taxes — 210 765.00 € - Ajustement de la fiscalité au vu de la réception de l'état 1259 — 210 765.00 € (Impôts directs locaux, autres fiscalités, IFER, CVAE, TASCOM, Fraction de TVA, TEOMi)
Chapitre 74 – Dotations et Participations 88 083.00 € - Ajustement de la fiscalité au vu de la réception de l'état 1259 et fiche dotations 88 083.00 € (Taxe foncière, CFE, Dotations)
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles
- Inscription nouvelle recette (remboursement assurance sinistre + remboursement régul CESU)
 Annulation de titre sur exercice antérieur (prise en compte de l'activité sport nature dans la déclaration de TVA 2nd trimestre 2022)

Chaptires PREAISIS PROPOSITION Proposition 2012 Chaptires PREAISIS PROPOSITION Proposition 2012 Chaptires PREAISIS PROPOSITION Proposition 2012 Chaptires PREAISIS PREAISIS PROPOSITION PROPOSI					SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNE	MENT			
Chages because the général 2 440 424,00 € 887 2022 DAM1 Proposition 2022 Chapitres Chapitres BP 2022 DAM1 Proposition 2022 Chapitres Chapitres Chapitres BP 2022 DAM1 A 80 124,37 6 A 90 124,37 6		DEF	PENSES				REC	CETTES		
Charges decaractère général 2 440 424,00¢ 33 740,87¢ 2 7224 164,87¢ 602 Excédents antérieurs reportés 4801 267,13¢ 18 546,41¢ 18 5700,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4489 113,47¢ 2 2000,00¢ 4 2000,		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
Charges de personnels et asimilées 4 155 000,00 € 4 189 113,47 € 2 2000,00 € 4 489 113,47 € 7 Atténuation de charges 984 779,00 € 18 546,41 € 18 5	011	Charges à caractère général	2 640 424,00 €	83 740,87 €			ents antérieurs reportés	4 801 267,13 €		4 801 267,13 €
Atténuation de produits 4511113,67 € 22 000,00 € 4489 113,67 € 70 Produits des services 986 779,00 € 15 Produits des services 986 779,00 € 15 Produits des services 986 779,00 € 15 Produits des services 15 743 849,27 € 210 755,00 € 16	012	Charges de personnels et assimilées	6 155 000,000 €				Atténuation de charges		18 546,41 €	18 546,41 €
Autres charges de gestion courante 6168 096,54€ - 163516,50€ 4004 579,94€ 73 Impôts et taxes 15763 849,27€ - 210765,00€ 4	014	Atténuation de produits	4 511 113,67 €	22 000,000 €	4 489 113,67 € 7		Produits des services	986 779,00 €		986 779,00 €
Charges financières 105 600,006 1293 462,376 75 Autres produits de gestion courante 308 689,566 8083300 1 203 462,376 1 209 462,376 75 Autres produits de gestion courante 308 689,566 2 2 2 2 2 2 2 2 2	92	Autres charges de gestion courante	6 168 096,54 €	163516,60€			mpôts et taxes	15 763 849,27 € -	210 765,00 €	15 553 084,27 €
Charges exceptionnelles 1293 462.37 € 6 000,00 € 1299 462.37 € 55 Autres produits degestion courante 308 689,56 € Charges exceptionnelles Dotations aux provisions 1 000,00 € - 154,31 € 249 845,69 € 75 Produits financiers 8 182,43 € 2 235,86 € AL OPERATIONS REELLES 2 1124 696,58 € - 154,31 € 249 845,69 € 77 Produits exceptionnels 8 182,43 € 2 235,86 € AL OPERATIONS REELLES 2 1124 696,58 € - 95 930,04 € 2 10.28 766,54 € 170 AL OPERATIONS REELLES 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 € 2 6 670 484,50 € 101 775,73 €	99	Charges financières	105 600,00 €				Notations et participations	4 801 717,11 €	88 083,00 €	4 889 800,11 €
Dependencions aux provisions 1 000,00 € - 154,31 € 249 845,69 € 77 Produits exceptionnels 8 182,43 € 2 359,86 € Dépenses imprévues 250 000,00 € - 154,31 € 249 845,69 € 77 Produits exceptionnels 8 182,43 € 2 359,86 € AL OPERATIONS REFLIES 21 124 696,58 € - 95 930,04 € 2 1028 746,54 € 107AL OPERATIONS REFLIES 246 5704,50 € - 101 775,73 € 2.6 AL OPERATIONS REFLIES 21 124 696,58 € - 95 930,04 € 2 1028 746,54 € 107AL OPERATIONS REFLIES 246 5704,50 € - 101 775,73 € 2.6 AL OPERATIONS REFLIES A 657 787,92 € A 657 787,92 € A 657 787,92 € A 657 787,92 € - 101 775,73 € - 6 670 484,50 € - 101 775,73 € - 6 670 484,50 €	29	Charges exceptionnelles	1 293 462,37 €	9 000'000 9	_		Autres produits de gestion courante	308 689,56 €		308 689,56 €
Dépenses imprévues 250 000,00 € - 154,31 € 249 845,69 € 77 Produits exceptionnels 8 182,43 € 2 359,86 € AL OFERATIONS REELLES 21 124 696,58 € - 95 930,04 € 21 028 766,54 € TOTAL OFERATIONS REELLES 26 670 484,50 € - 101 775,73 € 26 57 787,92 € AL OPERATIONS POUR ORDRE 5 845,69 € 8 82 154,31 € 4 657 787,92 € A 657 787,92 €	89	Dotations aux provisions	1 000,000 €				Produits financiers			
AL OPERATIONS REELLES 21 124 6%6,58 € 95 930,04 € 21 028 766,54 € TOTAL OPERATIONS REELLES 226 670 484,50 € 101 775,73 € AL OPERATIONS REELLES 226 670 484,50 € 95 930,04 € 21 028 766,54 € 102 776,73 € 226 670 484,50 € 101 775,73 € TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT TOTAL RECEITES	022	Dépenses imprévues	250 000,00 €	154,31 €			Produits exceptionnels	8 182,43 €	2 359,86 €	10 542,29 €
AL OPERATIONS REELES 21 124 6%6,58 € - 95 930,04 € 21 028 766,54 € TOTAL OPERATIONS REELLES 26 670 484,50 € - 101 775,73 € Virement à l'investissement 4 657 787,92 € 4 657 787,92 € 4 657 787,92 € - 5 845,69 € 882 154,31 € 6 2 Iransferts entre sections - € 670 484,50 € - 5 845,69 € 5 539 942,23 € IOTAL OPERATIONS POUR ORDRE - €							Reprise sur provisions			Ψ.
Virement à l'investissement 4.67 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 4.657 787,92 € 5.845,69 € 882 154,31 € 7.74 OPERATIONS POUR ORDRE . € . € AL OPERATIONS POUR ORDRE 5.545 787,92 € -5.845,69 € 5.539 942,23 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE . € . € TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 226 670 484,50 € - 101 775,73 € 226 670 484,50 € - 101 775,73 €	TOTAL	OPERATIONS REELLES	21 124 696,58 €	95 930,04 €	21 028 766,54 € T	TOTAL OP	PERATIONS REELLES			26 568 708,77 €
Transferts entre sections 888 000,00 € - 5 845,69 € 882 154,31 € 042 Transferts entre sections - € AL OPERATIONS POUR ORDRE 5 545 787,92 € -5 845,69 € 5 539 942,23 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE - € - € TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 26 670 484,50 € - 101 775,73 € - 5 558 708,77 € - - 101 775,73 € -	023	Virement à l'investissement	4 657 787,92 €		4 657 787,92 €					
5.545 787,92 € -5.845,69 € 5.539 942,23 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE - € - € TIONNEMENT 26.670 484,50 € - 101 775,73 € 26.570 484,50 € - 101 775,73 €	042	Transferts entre sections	- 900'000 €	5 845,69 €	882 154,31 €		ransferts entre sections	¥		
26 670 484,50 € - 101 775,73 € 26 568 708,77 € TOTAL RECEITES FONCTIONNEMENT 226 670 484,50 € - 101 775,73 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	5 545 787,92 €		5 539 942,23 € 1	TOTAL OP	PERATIONS POUR ORDRE		. €	
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			26 568 708,77 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			26 568 708,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Chapitre 020 – dépenses imprévues 5 845.69 €
 Ajustement -pas d'inscription budgétaire à effectuer au compte 192- il s'agit d'un compte d'exécution et non de prévision (chapitre 040 – opération d'ordre investissement)
5 845.69 €
■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opération d'ordre Transferts entre section - 5 845.69 €
 Ajustement -pas d'inscription budgétaire à effectuer au compte 192- il s'agit d'un compte d'exécution et non de prévision (chapitre 040 – opération d'ordre investissement) - 5 845.69 €

BP 2022 DM1 Prop 564 053,77 € 208 320,00 € 4 800,00 € - € - € - 6 - 6 806 805,39 € - 6 537 016,98 € - 6 - 7 888 000,00 € - 5845,69 € 545 787,92 € - 5845,69 € 545 787,92 € - 5845,69		a	DEPENSES			RE	RECETTES		
Deficits and effects rand effects of the sections of the sec		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		200	IWC	Occupation and
Emprunits et deities 349 000,000 € 720 0	100	Déficits antérieurs report és					7707		ZOZ HOJIKOGOLI
Immobilisations in detailes 387 290.00			,		-	1	564 053,77 €		564 053,77 €
Immobilisations incorposelles 307 290,086 3 307 290,086 3 3 Subventions directions incorposelles 307 382,736 4 4 4 4 4 4 4 4 4	9	Emprunts et dettes	900'000 696		_		208 320,00 €		208 320,00 €
Subventions déquipement 697 382,73 € 6 73 882,73 € 1 7 Rembouris dinobiliser 4800,00 € 252 343,69 € 23 Immobilisations en cours - €	0	Immobilisations incorporelles	307 290,08 €				496 614,64 €		496 614.64 €
Immobilisations capacelles 252 343,69 € 122 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 343,69 € 252 345,69 € 252 3	0.04	Subventions d'équipement	697 382,73 €		7		4 800,00 €		4 800 00 €
Immobilisations en cours 4984711,81 € 27 Remboursement prêts (rembours vente ZA) 533 016,98 € 23 Control	_	Immobilisations corporelles	252 343,69 €		T		·		
Participation aréances ratitachées • 6 700,006 • 7345,745,22 • 7345,745,22 • 7345,745,22 • 7345,745,22 • 7345,436	e	Immobilisations en cours	4 984 711,81 €		_		533 014 98 €		532 017 00 5
Immobilisations financières (avances 6 700,00€ 6 700,00€ 129 319,31€	9	Participation créances rattachées à des participations	· ·					v	€ .
Dépenses imprévues 135 165,00 € - 5845,69 € 129 319,31 € - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 10AB MS 77,62 € TOAL OFERATIONS REELLES - € 10AB MS 77,62 € TOAL OFERATIONS REELLES - € 10AB MS 77,62 € TOAL OFERATIONS REELLES - € 10AB MS 77,62 €	7	Immobilisations financières (avances rembours ECOVILL et ZA)	9 00'00 €		9 00'002 9				
Opérations pour le compte de tiers - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 4582 Opérations pour le compte de tiers - € 4582 A5.69 € 7346 747,62 € TOTAL OFERATIONS REELLES 1 806 805,39 € - € Popérations pour le compte de tiers - € 021 Virement du fonctionnement 4 657 787,92 € - € 888 000,00 € - 5 845,69 € Transferts entre sections - € 040 Transferts entre sections 888 000,00 € - 5 845,69 € - 5 845,69 € Opérations patrimoniales - € 041 Opérations patrimoniales - 5 845,69 € - 5 845,69 € - 5 845,69 € IOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 352 593,31 € - 5 845,69 € <td< td=""><td>20</td><td>Dépenses imprévues</td><td>135 165,00 €</td><td>5 845,69 €</td><td>129 319,31 €</td><td></td><td></td><td></td><td>4</td></td<>	20	Dépenses imprévues	135 165,00 €	5 845,69 €	129 319,31 €				4
AL OPERATIONS REELLES 7352 593,31 € - 5845,69 € 7345 747,62 € TOTAL OPERATIONS REELLES 1806 805,39 € 1806 805,39 € Transferts entre sections - € 0.21 Virement du fonctionnement 4.657 787,92 € - 5845,69 € Opérations patrimoniales - € 0.40 Transferts entre sections 888 000,00 € - 5845,69 € AL OPERATIONS POUR ORDRE - € - € - € 107AL OPERATIONS POUR ORDRE 5.545 787,92 € 5.845,69 € TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7.352 593,31 € - 5.845,69 € 7.346 747,62 €	581	Opérations pour le compte de tiers	¥		W		, an		y u
Transferts entre sections - € 021 Virement du fonctionnement 4657 787,92 € Transferts entre sections - € 040 Transferts entre sections 888 000,00 € - 5 845,69 € Opérations patrimoniales - € 040 Transferts entre sections 888 000,00 € - 5 845,69 € AL OPERATIONS POUR ORDRE - € 041 Opérations patrimoniales 5 545 787,92 € 5 845,69 € TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 352 593,31 € - 5 845,69 € - 5 845,69 € - 5 845,69 €	OTAL	OPERATIONS REELLES	7 352 593,31 € -	5 845,69 €	7 346 747,62 € 10	TAL OPERATIONS REELLES	1 806 805.39 €		68
Transferts entre sections - € 040 Transferts entre sections 888 000,000 € -5 845,69 € Opérations patrimoniales - € 041 Opérations patrimoniales - € 641 Opérations patrimoniales - 5 845,69 € <td></td> <td></td> <td>· •</td> <td></td> <td>8</td> <td>1 Virement du fonctionnement</td> <td>4 657 787,92 €</td> <td></td> <td>4 657 787,92 €</td>			· •		8	1 Virement du fonctionnement	4 657 787,92 €		4 657 787,92 €
Opérations patrimoniales - € 041 Opérations patrimoniales - € 641 Opérations patrimoniales 5545 787,92 € - 5845,69 € 5 AL OPERATIONS POUR ORDRE - € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE 5545 787,92 € - 5845,69 € 5 TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7352 593,31 € - 5845,69 € 7	40	Transferts entre sections	, É				888 000,000 €	-5 845,69	
ESTISSEMENT - € - € - € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE 5 545 787,92 € - 5 845,69 € ESTISSEMENT 7 352 593,31 € - 5 845,69 € - 5 845,69 €	41	Opérations patrimoniales			W				
7 352 593,31 € - 5 845,69 € 7 346 747,62 € TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 352 593,31 € - 5 845,69 €	OTAL	OPERATIONS POUR ORDRE	•	- E	-	TAL OPERATIONS POUR ORDRE	5 545 787,92 € -	5 845,69 €	5 539 942,23 €
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 845,69 €	7 346 747,62 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 352 593,31 € -	5 845,69 €	7 346 747,62 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-2- <u>BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> (Délibération n°89/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

				SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNE	SMENT			
	DEPENSES	ISES				REC	RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DMI	Proposition 2022
110	Charges à caract ère général	147 573,00 €	の の の の の の の の の の の の の の の の の の の	147 573,00 €	002 E	Excédents antérieurs reportés	63 414,04 €		63 414,04 €
012	Charges de personnels et assimilées				013 A	Atténuation de charges			
92	A utres charges de gestion courante	0,27 €		0,27 €	70 P	Produits des services	153 892,00 €		153 892,00 €
99	Charges financières	14 999,73 €		14 999,73 €	74 E	Dotations et participations			
29	Charges exceptionnelles			·	75 A	Autres produits de gestion courante			
89	Dotations aux provisions				77 P	Produits exceptionnels	85 666,96 €	€ 000,000 €	91 666,96 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	162 573,00 €		162 573,00 €	TOTAL OF	142 573,00 € TOTAL OPERATIONS REELLES	302 973,00 €	9 000'000 9	308 973,00 €
023	Virement à l'investissement	138 660,00 €	9 000'000 9	144 660,00 €					
042	Transferts entre sections	1 740,00 €		1 740,00 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	140 400,00 €	9 000'000 9	146 400,00 €	TOTAL OF	146 400,00 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	302 973,00 €	9 00′000 9	308 973,00 €		TOTAL RECEITES FONCTIONNEMENT	302 973,00 €	9 00′000 9	308 973,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

 Chapitre 16 – Emprunts et dettes
 6 000.00 €

 - Ajustement des besoins
 6 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

				SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEM	IENT			
	DEPI	DEPENSES				REC	RECETTES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	68 621,95 €		68 621,95 € (001 E	Excédents antérieurs reportés			
16	Emprunts et dettes	72 000,000 €	9 000'000 9	78 000,000 € 10		Dotations, fonds divers et réserves c/1068	95 416,82 €		95 416,82 €
20	Immobilisations corporelles	Æ		, w	13	Subventions d'investissement	900'00006		90 000'00 €
21	Immobilisations corporelles	160 964,87 €		160 964,87 € 16		Emprunts et det tes	ī		
23	Immobilisations en cours	24 230,00 €		24 230,00 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	325 816,82 €	9 000'000 €	331 816,82 € 1	TOTAL OF	331 816,82 € TOTAL OPERATIONS REELLES	185416,82€		185 416,82 €
					021	Virement du fonctionnement	138 660,00 €	9 00′000 9	144 660,00 €
					040 T	Transferts entre sections	1 740,00 €		1 740,00 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	. €		. €	TOTAL OF	€ TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	140 400,00 €	9 000'000 9	146 400,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	325 816,82 €	9 00′000 9	331 816,82 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	325 816,82 €	9 000'000 9	331 816,82 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-3- <u>BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> *Délibération n°90/22 du 12/05/22 – 7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>C</u>	Chapitre 022 –Dépenses imprévues	16.08	€
_	Suite ajustement R002 mise en concordance CA/CDG	16.08	€

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>R0</u>	002 – Résultat de Fonctionnement anterieur reporté C/002	6.08 €
-	Suite ajustement R002 mise en concordance CA/CDG	6.08 €

				SECTION DE FONCTIONNEMENT	ONCTION	NEMENT			
	Idao	DEPENSES					RECETTES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
011	Charges à caractère général	328 556,90 €		328 556,90 €	002	Excédents antérieurs reportés	7317,88 €	16,08 €	7 333,96 €
012	Charges de personnels et assimilées	€00,000,00		50 000,000 € 013		Atténuation de charges			
92	Autres charges de gestion courante	37 006,00 €		37 006,00 € 70		Produits des services	13 000,000 €		13 000,000 €
99	Charges financières	46 600,00 €		46 600,00 €	74	Dotations et participations			
29	Charges exceptionnelles			. E	75	Autres produits de gestion courante	559 162,36 €		559 162,36 €
89	Dotations aux provisions			. E	77	Produits exceptionnels	269 000,54 €		269 000,54 €
022	Dépenses imprévues	7317,88€	16,08€	7 333,96 €	78	Reprise sur amortissement et provisions			
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	469 480,78 €	16,08 €	469 496,86 €	TOTALO	469 496,86 € TOTAL OPERATIONS REELLES	848 480,78 €	16,08 €	848 496,86 €
023	Virement à l'investissement	290 000,00 €		290 000,00 €					
042	Transferts entre sections	89000		89 000,000 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	379 000,00 €	- €	379 000,000 €	TOTAL O	379 000,00 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			-
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	848 480,78 €	16,08 €	848 496,86 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	848 480,78 €	16,08 €	848 496,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

			SECTION D'INVESTISSEMENT	NVESTISSE	SMENT			
	DEPL	DEPENSES			Ē	RECETTES		
	Chapitres	BP 2022 DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DMI	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	193 616,05 €	193 616,05 € 001		Excédents antérieurs reportés	· •		
16	Emprunts et dettes	290 000,00 €	290 000,00 €	01	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	209 044,84 €		209 044,84 €
20	Immobilisations corporelles	- (13	Subventions d'investissement	7 317,88 €		7 317,88 €
21	Immobilisations corporelles	28 246,67 €	28 246,67 €	16	Emprunts et dettes	, e		· (
23	Immobilisations en cours	83 500,00 €	83 500,00 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	595 362,72 €	595 362,72 €	TOTAL O	595 362,72 € TOTAL OPERATIONS REFILES	216 362,72 €		216362,72€
			. E	021	Virement du fonctionnement	290 000,00 €		290 000,00 €
			· ·	040	Transferts entre sections	89 000,000 €		89 000,000 €
TOTAL	FOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		•		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	379 000,000 €		379 000,000 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	595 362,72 €	595 362,72 €		TOTAL RECEITES D'INVESTISSEMENT	595 362,72 €		595 362,72 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-4- <u>BUDGET ANNEXE -PARC ANIMALIER : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> (Délibération n°91/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Ajustement des crédits autres fournitures non stockées
- Ajustement des crédits fournitures petits équipements
- Ajustement des fournitures administratives
Chapitre 022 -Dépenses imprévues 5 320 00 €
Chapitre 022 -Dépenses imprévues. - 5 320.00 € - Nouveaux besoins au chapitre 011. - 5 314.00 €
- Nouveaux besoins au chapitre 656.00 €
7,00,70 do 6/10/pin 00 million 00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Ajustement des crédits autres charges de gestion (pas de frais de prélèvements à la source)
■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Chanitro 012 Atténuations de charges
Chapitre 013 – Atténuations de charges
- Remboursement rémunération personnel et charges

				SECTION DE FONCTIONNEMENT	CONCTION	NNEMENT			
		DEPENSES				2	RECETTES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
0111	Charges à caractère général	276 548,35 €	6 014,00 €	282 562,35 €	002 E	Excédents antérieurs reportés	11 129,35 €		11 129,35 €
012	Charges de personnels et assimilées	321 750,00 €		321 750,00 €	013	Atténuation de charges		700	
022	Dépenses imprévues	11 129,35 € -	5 320,00 €	5 809,35 €	70 F	Produits des services	476 000,000 €		476 000,000 €
65	Autres charges de gestion courante		₹00′9	900′9	74	Dotations et participations			
99	Charges financières	14 100,00 €		14 100,00 €	75 /	A utres produits de gestion courante			
29	Charges exceptionnelles			Ψ.	77 F	Produits exceptionnels	509 398,35 €		509 398,35 €
89	Dotations aux provisions								
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	623 527,70 €	₹00,007	624 227,70 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS REELLES	996 527,70 €	700,00€	997 227,70 €
023	Virement à l'investissement	341 500,00 €		341 500,00 €					•
042	Transferts entre sections	31 500,00 €		31 500,00 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	373 000,000 €	• €	373 000,000 €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		€ .	
7	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	996 527,70 €	≥00'00∠	997 227,70 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	996 527,70 €	700,00€	997 227,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

		DEPENSES				REC	RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chanitree	CCCC		
100	Déficits antérieurs reportés	73.440.81 €						DMI	Proposition 2022
		7 100,001		7.5 460,81 €	001 EXC	Excedents anterieurs reportés	¥ ,		Ψ.
16	Emprunts et dettes	100 000'00 €		100 000,00 €	10 Doi	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	133 037,01 €		133 037 01 €
20	Immobilisations incorporelles	- E		•	13 Sub	Subventions d'investissement	133 051,96 €		133 051 94 €
21	Immobilisations corporelles	21 000,000 €		21 000,000 €	16 Em	Emprunts et dettes	1		9
23	Immobilisations en cours	444 628,16 €		444 628,16 €			7 4		, ,
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	639 088,97 €		639 088,97 € 1	TOTAL OPER	639 088.97 € TOTAL OPERATIONS REFLIES	244 088 07 6		920000770
							200,000,77 €		200 U68,77 €
				·	021 Vire	Virement de la section de fonct.	341 500,00 €		341 500,00 €
040	Transferts entre sections				040 Trai	Transferts entre sections	31 500,00 €		31 500,00 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	.		٠. ﴿	TOTAL OPER	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	373 000,000 €		373 000 00 €
-	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 26'880'659		639 088,97 €	Ō.	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	639 088,97 €		639 088,97 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-5- <u>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> *Délibération n°92/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cho	apitre 011 – Charges à caractère général8 737.00€
-	Ajustement des crédits locations mobilières (mini pelle, container)
-	Ajustement des crédits entretien et réparation (remplacement porte réservoir) 1 429.00 €
-	Ajustement des crédits assurances
-	Ajustement crédits frais études sortie DSP
Cho	apitre 022 –Dépenses imprévues 8 097.28 €
-	Nouveaux besoins au chapitre 0118 737.00 €
-	Nouveaux besoins au chapitre 672 000.00 €
-	Nouvelle recette suite ajustement R002
Cho	apitre 67 – Charges exceptionnelles2 000.00 €
-	Ajustement des crédits annulation titre sur exercice antérieur

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch	napitre R002– Résultat	2 639.72 €
-	Ajustement du R002 suite mise en concordance CA/CDG	2 639.72 €

				SECTION D'EXPLOITATION	EXPLOITA	TION			
	ם	DEPENSES				~	RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
011	Charges à caractère général	2 264 641,88€	8 737,00 €	2 273 378,88 €	002	Résultat d'exploitation reporté	821 308,83 €	2 639,72 €	823 948,55 €
012	Charges de personnels et assimilées	435 128,00 €		435 128,00 €	013	Atténuation de charges			
014	Atténuations de produits	€ 00,000 €		80 000'00 €	70	Prestations de services	2 820 000,00 €		2 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	80 003,19 € -	8 097,28 €	71 905,91 €	73	Produits issus de la fiscalité			
65	Autres charges de gestion courante	20 556,00 €		20 556,00 €	74	Subventions d'exploitation			
99	Charges financières	55 000,000 €		55 000,000 €	75	Autres produits de gestion courante			
29	Charges exceptionnelles	277 286,06 €	2 000,000 €	279 286,06 €	77	Produits exceptionnels	315316,96€		315316,96€
89	Dotations aux provisions				78	Reprises sur provisions			
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	3212615,13€	2 639,72 €	3 215 254,85 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 956 625,79 €	2 639,72 €	3 959 265,51 €
023	Virement à l'investissement	348 010,66 €		348 010,66 €					•
042	Transferts entre sections	533 000'00 €		533 000,00 €	042	Transferts entre sections	137 000,000 €		137 000,00 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	881 010,66 €	- é	881 010,66 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	137 000,000 €	•	137 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 093 625,79 €	2 639,72 €	4 096 265,51 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 093 625,79 €	2 639,72 €	4 096 265,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 238 609.67 € - Opérations inscrites lors du BP au chapitre 23, compte tenu de la durée des travaux et des préconisations formulées par la DDFIP, ces dépenses sont basculées au chapitre 21 afin de démarrer l'amortissement dès 2023 238 609.67 € Chapitre 23 – Immobilisations en cours - 238 609.67 € - Opérations basculées au chapitre 21 238 609.67 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

				SECTION D'INVESTISSEMENT	VVESTISSE	EMENT			
		DEPENSES					RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	· E			100	Excédents antérieurs reportés	661 790,73 €		661 790,73 €
020	Dépenses imprévues	· •			10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	461 668,67 €		461 668,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	, (E			16	Emprunts et dettes	637 895,00 €		637 895,00 €
16	Emprunts et dettes	166 000,000 €		166 000,000 €	13	Subvention d'investissement	1 722 593,77 €		1 722 593,77 €
20	Immobilisations incorporelles	311 375,00 €		311 375,00 €	27	Autres immobilisations financières	, A		
21	Immobilisations corporelles	94810,00€	238 609,67 €	333 419,67 €			÷ .		,
23	Immobilisations en cours	3 655 773,83 €	238 609,67 €	3417164,16€			· •		·
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	4 227 958,83 €		4 227 958,83 €	TOTALO	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 483 948,17 €	, Ah	3 483 948,17 €
		· (€			021	Virement du fonctionnement	348 010,66 €		348 010,66 €
040	Transferts entre sections	137 000,000 €		137 000,000 €	040	Transferts entre sections	533 000,000 €		533 000,000 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	137 000,000 €	- €	137 000,000 €	TOTAL O	137 000,00 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	881 010,66 €		881 010,66 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 364 958,83 €	- •	4 364 958,83 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 364 958,83 €	•	4 364 958,83 €

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-6- <u>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> (Délibération n°93/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	300.00€
- Ajustement des crédits frais bancaires (frais liés à la souscription de ligne	de trésorerie)
	300.00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	300.00 €
- Nouveaux besoins au chapitre 011	

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- NEANT

				SECTION D'EXPLOITATION	EXPLOITA	ATION			
	DE	DEPENSES					RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
110	Charges à caractère général	27 500,00 €	300,00€	27 800,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	69 388,98 €		69 388,98 €
012	Charges de personnels et assimilées	24 042,00 €		24 042,00 €	013	Atténuation de charges			
014	Atténuations de produits			4	70	Prestations de services	130 000,000 €		130 000,000 €
022	Dépenses imprévues	9 630,88 €		9 630,88 €	73	Produits issus de la fiscalité			
65	A utres charges de gestion courante				74	Subventions d'exploitation			
99	Charges financières	14 000,000 € -	300,000 €	13 700,00 €	75	Autres produits de gestion courante			
29	Charges exceptionnelles	- E			76	Produits financiers	¥		
89	Dotations aux provisions	T)			78	Reprises sur provisions			
TOTAL C	TOTAL OPERATIONS REELLES	75 172,88 €	Ψ.	75172,88 €		TOTAL OPERATIONS REELLES	199 388,98 €	- E	199 388,98 €
023	Virement à l'investissement	48 000,000 €		48 000,000 €					
042	Transferts entre sections	86 000,000 €		9 00′000 98	042	Transferts entre sections	9 783,90 €		9 783,90 €
TOTALC	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	134 000,000 €	- E	134 000,000 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	9 783,90 €		9 783,90 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	209 172,88 €	· •	209 172,88 €		TOTAL RECEITES D'EXPLOITATION	209 172,88 €	•	209 172,88 €

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

				SECTION D'INVESTISSEMENT	NVESTISS	EMENT			
		DEPENSES					RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	LWQ	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	20 332,47 €		20 332,47 €	100	Excédents antérieurs reportés	1		
020	Dépenses imprévues	Æ		٠.	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	147 006,96 €		147 006,96 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)				16	Emprunts et dettes	125 000,000 €		125 000,000 €
91	Emprunts et dettes	48 000,000 €		48 000,000 €	13	Subvention d'investissement	79 122,50 €		79 122,50 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,000 €		5 000,000 €	27	A utres immobilisations financières	, A		
21	Immobilisations corporelles	E					- 年		
23	Immobilisations en cours	402 013,09 €		402 013,09 €			i w		
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	475 345,56 €		475 345,56 €	TOTAL O	475 345,56 € TOTAL OPERATIONS REELLES	351 129,46 €	· ·	351 129,46 €
					021	Virement du fonctionnement	48 000,000 €		48 000,00 €
040	Transferts entre sections	9 783,90 €		9 783,90 €	040	Transferts entre sections	€ 000,000 €		86 000,000 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	9 783,90 €	· 6	9 783,90 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	134 000,000 €		134 000,000 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	485 129,46 €		485 129,46 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	485 129,46 €		485 129,46 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-7- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022 (Délibération n°94/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

-	Ajustement des crédits frais d'études (sortie des syndicats)	
	pitre 67 – Charges exceptionnelles	
-	pitre 022 – Dépenses imprévues - 4 387.50€ Pour couvrir nouveaux besoins au chapitre 011 - 1787.50 € Pour couvrir nouveaux besoins au chapitre 67 - 2 600.00 €	

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

				SECTION D'EXPLOITATION	XPLOITA	ION			
		DEPENSES				~	RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
000	Déficit antérieur	23 564,80 €		23 564,80 €					, e
110	Charges à caractère général	1 270 150,00 €	1 787,50 €	1 271 937,50 €	002 R	Résultat d'exploitation reporté			•
012	Charges de personnels et assimilées	151 721,00 €		151 721,00 €	013	Atténuation de charges			, e
014	Atténuations de produits	16 000,000 €		16 000,000 €	70 P	Prestations de services	1 820 000,000 €		1 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 337,12 € -	4 387,50 €	949,62€	73 P	Produits issus de la fiscalité			•
65	Autres charges de gestion courante	1 000,000 €		1 000,000 €	74 S	Subventions d'exploitation	274324,32 €		274 324,32 €
99	Charges financières	75 450,00 €		75 450,00 €	75 4	Autres produits de gestion courante			, (
29	Charges exceptionnelles	2 420,00 €	2 600,000 €	5 020,00 €	77 P	Produits exceptionnels	91 441,44€		91 441,44 €
89	Dotations aux provisions				78 R	Reprises sur provisions			, m
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 545 642,92 €	•	1 545 642,92 € T	OTAL OF	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 185 765,76 €	1	2 185 765,76 €
023	Virement à l'investissement	2 050,00 €		2 050,00 €					٠.
042	Transferts entre sections	785 000,000 €		785 000,000 €	042 T	Transferts entre sections	146 927,16 €		146 927,16 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	787 050,00 €	. E	787 050,00 € T	TOTAL OF	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	146 927,16 €		146 927,16 €
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 332 692,92 €	· €	2 332 692,92 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 332 692,92 €		2 332 692,92 €

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

				SECTION D'INVESTISSEMENT	VVESTISSI	EMENT			
		DEPENSES				Z	RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	830 685,02 €		830 685,02 €	100	Excédents antérieurs reportés	· •		
020	Dépenses imprévues	· •		A	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	22 340,89 €		22 340,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	48 857,79 €		48 857,79 €	91	Emprunts et dettes	408 280,00 €		408 280,00 €
16	Emprunts et dettes	347 050,00 €		347 050,00 €	13	Subvention d'investissement	2 592 199,06 €		2 592 199,06 €
20	Immobilisations incorporelles	618 775,00 €		618 775,00 €	27	Autres immobilisations financières	· (€		٠,
21	Immobilisations corporelles	50 876,09 €		50 876,09 €			- (, m
23	Immobilisations en cours	1 766 698,89 €		1 766 698,89 €			· (
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 662 942,79 €	• €	3 662 942,79 €	TOTALO	3 662 942,79 € TOTAL OPERATIONS REELLES	3 022 819,95 €		3 022 819,95 €
		· •		· 6	021	Virement du fonctionnement	2 050,00 €		2 050,00 €
040	Transferts entre sections	146 927,16 €		146 927,16 €	040	Transferts entre sections	785 000,000 €		785 000,000 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	146 927,16 €	· •	146 927,16 €	TOTAL O	146 927,16 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	787 050,00 €		787 050,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 809 869,95 €	- €	3 809 869,95 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 809 869,95 €	•	3 809 869,95 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-8- <u>BUDGET ANNEXE SPANC : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> (Délibération n°95/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 – Charges à caractère général150.15 €- Ajustement des crédits Abonnements150.15 €
- Ajustement des credits Abonnements
Chapitre 022 – Dépenses imprévues
- Nouveaux besoins au chapitre 011150.15 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 042 – Transfert entre section
 Reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (écriture à la demande de la Trésorerie régularisation immo 5MAT)

				SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNE	MENT			
	DEPENSES	SES				REC	RECETTES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
110	Charges à caractère général	17 650,00€	150,15€	17 800,15 €	002 E	Excédents antérieurs reportés	16 635,30 €		16 635,30 €
012	Charges de personnels et assimilées	64 181,00 €		64 181,00 € 70		Ventes, prestations de service	37 000,00€		37 000,000 €
022	Dépenses imprévues	2178,30€	- 150,15€	2 028,15 €					
92	Autres charges de gestion courante	256,00€		256,00€	74 Su	Subventions d'exploitation			
99	Charges financières				75 A	Autres produits de gestion courante			
29	Charges exceptionnelles	1 020,00 €		1 020,00 €	77 Pr	Produits exceptionnels	32 000,000 €		32 000,000 €
89	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles			·	013 A	Atténuations de charges			
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	85 285,30 €		85 285,30 €	TOTAL OP	TOTAL OPERATIONS REELLES	85 635,30 €		85 635,30 €
023	Virement à l'investissement	- €	3 00′1	3 00′1					-
042	Transferts entre sections	350,00 €		350,00€	042 Tr	Transferts entre sections		1,00 €	300′1
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	350,00€	1,00€	351,00€	TOTAL OP	351,00 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	w	1,00 €	1,00€
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	85 635,30 €	1,00 €	85 636,30 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	85 635,30 €	1,00 €	85 636,30 €

<u>C</u>	Chapitre 040 – Transfert entre section	1.00 €
-	Reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(écriture à la
	demande de la Trésorerie régularisation immo 5MAT)	1.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres					SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEA	AENT			
Chapitres BP 2022 DMI Proposition 2022 Chapitres BP 2022 DMI Déficits antérieurs reportés - € 001 Excédents antérieurs reportés 11 368,50 € 11 368,50 € Immobilisations incaparelles 1 718,50 € <		DEPEN	SES				REC	CETTES		
Déficits antérieurs reportés - € 001 Excédents antérieurs reportés 11 368,50 € Immobilisations incoporelles 1 718,50 €		Chapitres	BP 2022	DMI	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DMI	Proposition 2022
Immobilisations incorporelles 1718,50 € 16 Emprunts et dettes - € -	100	Déficits antérieurs reportés	, E				Excédents antérieurs reportés	11 368,50 €		11 368.50 €
Immobilisations corporelles 10 000,00 € 10 00	20	Immobilisations incorporelles	1 718,50 €				Emprunts et dettes	Ψ '		4
Emprunts et det tes - €	21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €		10 000,000 €					9
Opérations pour le compte de tiers 63 750,00 € 4582 Opérations pour le compte de tiers 63 750,00 € 75 468,50 € 75 468,50 € 75 468,50 € TOTAL OPERATIONS REELLES 75 118,50 € <t< td=""><td>16</td><td>Emprunts et dettes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></t<>	16	Emprunts et dettes								1
AL OPERATIONS REELLES 75 468,50 € - € 75 468,50 € TOTAL OPERATIONS REELLES 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 75 118,50 € 7 € </td <td>4581</td> <td></td> <td>63 750,00 €</td> <td></td> <td>63 750,00 €</td> <td></td> <td>Opérations pour le compte de tiers</td> <td>63 750,00 €</td> <td></td> <td>63 750.00 €</td>	4581		63 750,00 €		63 750,00 €		Opérations pour le compte de tiers	63 750,00 €		63 750.00 €
Transferts entre sections - € 021 Virement de la section de fonct. - € NLOPERATIONS POUR ORDRE - € 1,00 € 1,00 € TOTAL PERATIONS POUR ORDRE 350,00 € 1 TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 75 468,50 € 1,00 € 75 468,50 € 1,00 € 75 468,50 € 1	TOTAL	OPERATIONS REELLES	75 468,50 €	• • €	75 468,50 € T	OTALO	PERATIONS REELLES	75118,50€	•	75 118,50 €
Transferts entre sections 1,00 €							Virement de la section de fonct.	· E	1,00€	1,00 €
- € 1,00 € 1,00 € TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE 350,00 € 350,00 € 1,00 €	040	Transferts entre sections		1,00€			ransferts entre sections	350,00€		350,00 €
75 468,50 € 1,00 € 75 469,50 € TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 75 468,50 €	TOTAL	OPERATIONS POUR ORDRE		3 00′1	1,00€ T	OTAL O	PERATIONS POUR ORDRE	350,00€	1,00 €	351,00€
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75 468,50 €)00′1	75 469,50 €		TOTAL RECEITES D'INVESTISSEMENT	75 468,50 €	1,00 €	75 469,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-9- <u>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS : DECISION MODIFICATIVE N°1 2022</u> (Délibération n°96/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	600.00 €
- Ajustement des crédits frais bancaires (ligne de trésorerie)	
Chapitre 66 – Charges Financières	600.00 €

Nouveaux besoins au chapitre 011.....- 600.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

				SECTION D'EXPLOITATION	EXPLOITA	NOIL			
		DEPENSES					RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
0111	Charges à caractère général	1 414 180,56 €	900'009	1 414 780,56 €	000	Résultat d'exploitation reporté	338 039,98 €		338 039,98 €
012	Charges de personnels et assimilées	431 362,00 €		431 362,00 €	013	Atténuation de charges			
022	Dépenses imprévues	16975,92€		16 975,92 €	70	Prestations de services	80 000'000 €		80 000'00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 058,75 €		1 058,75 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 136 000,000 €		1 136 000,00 €
99	Charges financières	21 250,00 € -	900'009	20 650,00 €	74	Subventions d'exploitation	591 447,25 €		591 447,25 €
29	Charges exceptionnelles	€ 900,009		900'099	75	Autres produits de gestion courante			
89	Dotations aux provisions				77	Produits exceptionnels			
				, w	78	Reprises sur provisions			
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 885 487,23 €	1	1 885 487,23 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 145 487,23 €	+	2 145 487,23 €
023	Virement à l'investissement	185 000,000 €		185 000,000 €					. 6
042	Transferts entre sections	75 000,000 €		75 000,000 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	260 000,000 €	Ψ,	260 000,00 €	TOTALO	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 145 487,23 €	· €	2 145 487,23 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 145 487,23 €		2 145 487,23 €

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 020 – Dépenses imprévues	15 000.00 €
- Ajustement afin de respecter le plafond de 7.5% des dépenses to	tales 15 000.00 €
Chapitro 21 immobilizations corneralles	15 000 00 6
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	15 000.00 €
- Ajustement pour nouveaux besoins	15 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

				SECTION D'INVESTISSEMENT	NVESTISSI	EMENT			
		DEPENSES					RECEITES		
	Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022		Chapitres	BP 2022	DM1	Proposition 2022
100	Déficits antérieurs reportés	109 724,65 €		109 724,65 €	100	Excédents antérieurs reportés			٠.
020	Dépenses imprévues	39 000'000 €	15 000,000 €	24 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	117 837,17 €		117 837,17 €
16	Emprunts et dettes	185 000,000 €		185 000,000 €	16	Emprunts et dettes			
20	Immobilisations incorporelles	20 150,00 €		20 150,00 €					, ,
21	Immobilisations corporelles	16 000,000 €	15 000,000 €	31 000,000 €					
23	Immobilisations en cours	7 962,52 €		7 962,52 €					
TOTAL	TOTAL OPERATIONS REELLES	377 837,17 €	-	377 837,17 €	TOTAL O	TOTAL OPERATIONS REELLES	117837,17€		117 837,17 €
		产		. €	021	Virement du fonctionnement	185 000,000 €		185 000,000 €
		E			040	Transferts entre sections	75 000,000 €		75 000,000 €
TOTAL	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			. (TOTAL O	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	260 000,00 €	٠.	260 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	377 837,17 €		377 837,17 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	377 837,17 €	9	377 837,17 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > approuvent les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- > décident de charger Monsieur le Président de leur exécution.
- 6-10- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET A L'ASSOCIATION 3AR -ACHATS PUBLICS, POUR L'ANNEE 2022 (Délibération n°97/22 du 12/05/22 -7-Finances locales 7.1. Décisions budgétaires)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorisent la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à adhérer à l'Association
 3 AR Achats Publics, responsable en nouvelle Aquitaine,
- autorisent le versement d'une cotisation de 1 100 € au titre de cette adhésion,
- désignent M. Philippe PONSARD, en tant qu'élu communautaire pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein des instances de l'association,
- autorisent M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

7- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) CREATION D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (Délibération n°98/22 du 12/05/22 -5-Institutions et vie politique 5.7. Intercommunalité)

Rapporteur: M. Alex AUCOUTURIER

Institué dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents, le Comité Social Territorial (CST) est un organe consultatif unique, créé par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Il est né de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Il est composé de deux collèges:

- Collège des représentants de l'employeur (mandat électif), désignés par l'autorité territoriale :
- Collège des représentants du personnel, élus au scrutin de liste (mandat de 4 ans).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

1) Pour le Comité Social Territorial (CST):

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel, soit 4 représentants titulaires de l'établissement, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

D'autoriser le recueil par le CST, de l'avis des représentants de l'établissement ; l'avis du CST résultera alors de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de l'établissement.

2) Pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

- De créer une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail au regard des risques professionnels particuliers au sein de l'EPCI. Le nombre de représentants du personnel, titulaires au sein de la formation spécialisée est égal à celui fixé pour le collège des représentants du personnel de la formation plénière du CST, soit 4 titulaires.
- De fixer le nombre des représentants suppléants au sein de la formation spécialisée à 4(identique au nombre de titulaires).
- D'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel dans la Formation spécialisée.

Ce nombre est donc fixé à 4 pour les représentants titulaires de l'établissement.

 D'autoriser le recueil par la Formation spécialisée, de l'avis des représentants de l'établissement. L'avis de la formation spécialisée résultera alors de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de l'établissement;
 La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

La séance est close à 16h45.

Vu pour être affiché, le vendredi 13 mai 2022, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme Le Président